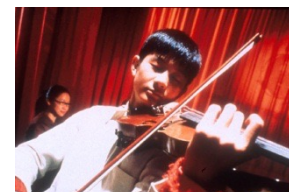
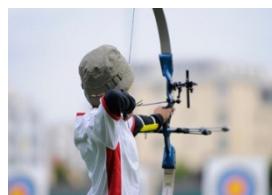
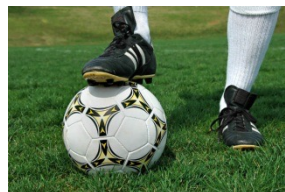


Informations

Sport-Arts-Formation (SAF)

«Une volonté commune pour la promotion des sportifs et artistes particulièrement talentueux»



1. Concept SAF

1.1. Public cible

- Sportifs et artistes particulièrement talentueux

1.2. Objectif

- Concilier formation et pratique discipline sportive/artistique

1.3. Origine

- Concept du Conseil fédéral (30 novembre 2000)
- Concept du Conseil d'Etat (12 janvier 2011)
- Directives SAF (30 septembre 2021)

2. Types de structures

2.1. Mesures Individualisées (MI)

- ✓ Congés spéciaux

- ✓ Appuis

- ✓ Structure décentralisée et possible dans chaque école
 - *Prioritaire au sec. I*
 - *Exceptionnelle au primaire*

2. Types de structures

2.2. Ecoles partenaires du sport (EPS)

- ✓ Structure centralisée avec 4 écoles au sec. I et 2 au sec. II
- ✓ Congés spéciaux
- ✓ Appuis
- ✓ Cours de condition physique
- ✓ Suivi sportif/artistique
- ✓ Séminaires/cours d'éducation à la vie sportive
- ✓ Structure prioritaire au sec. II

3. Admissions en structures SAF

3.1. Critères généraux

- ✓ <https://www.vs.ch/web/se/sport-arts-formation>
- ✓ Pratique de minimum 10h/sem.
- ✓ Motivation/engagement

Sportifs

- ✓ Swiss Olympic Talents Card nationale/régionale
- ✓ Appartenance à une association sportive reconnue
- ✓ Classement au minimum dans les meilleurs régionaux
- ✓ Sélection dans cadre relève régionale ou nationale
- ✓ Participation à des compétitions (inter)nationales

Artistes

- ✓ Attestation/reconnaissance école reconnue par le Département

3. Admissions en structures SAF

3.2. Critères spécifiques

- ✓ <https://www.vs.ch/web/se/sport-arts-formation>
- ✓ Selon les concepts des associations sportives/institutions de formation artistique



Doivent être validés par la Commission SAF

Association valaisanne de football (garçons)

- ✓ Participer à tous les entraînements mis sur pied par les entités du football élite
- ✓ **FE14** : être membre de la sélection élargie Partenariat Valais FE-14(⇒ max. 54 joueurs)
- ✓ **M15** : être membre du cadre M15 d'une équipe de Club partenaire Sion-AVF (⇒ max. 22 joueurs par équipe cadre élite)
- ✓ **M16, M18** ou **M21** : être membre du cadre d'une équipe de Club partenaire ASF
- ✓ ***Les M13 ne sont pas admis dans les structures SAF**

4. Inscriptions en structures SAF

4.1. Marche à suivre

1. Site internet : <https://www.vs.ch/web/se/sport-arts-formation>
2. Choisir le bon formulaire
3. Compléter le formulaire
4. Retourner le formulaire
 - *Si MI → Commission SAF (pas de délai)*
 - *Si EPS → Ecole (délai !)*



Demande à renouveler chaque année

4. Inscriptions en structures SAF

4.2. Décision

- Prise par la Commission SAF
- Basée sur les critères
- Basée sur les concepts des associations sportives/institutions de formation artistique et des besoins spécifiques du sportif ou de l'artiste.
- Si EPS → transmise via EPS
- Si MI → transmise via Commission SAF

5. Frais pour les élèves en EPS

5.1. Ecolage

- Sec. II : aucun frais d'écolage
- Sec. I : répartition entre communes de domicile et d'accueil

5.2. Transport

- Sec. II : Rail-Check
- Sec. I : prise en charge par commune de domicile

5.3. Repas

- Sec. II : à la charge des parents
- Sec. I : selon règles en vigueur dans commune de domicile

MERCI POUR VOTRE ATTENTION